



---

*Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire*  
*Le président*

---

5.2.2024

M. Johan Van Overtveldt  
Président  
Commission des budgets  
BRUXELLES

Objet: Avis sur les orientations pour le budget 2025 – Section III (2023/2220(BUI))

Monsieur le Président,

Les coordinateurs de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) ont décidé, le 28 novembre 2023, que celle-ci transmettrait son avis sur les orientations pour le budget 2025 – Section III (2023/2220 (BUI)) sous forme de lettre. Par conséquent, en tant que président de la commission ENVI et rapporteur permanent chargé du budget, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après la contribution de la commission ENVI sous forme de paragraphes d'une résolution, que celle-ci a adoptés lors de sa réunion<sup>1</sup> du 24 janvier 2024 et dont je saurais gré à votre commission de bien vouloir tenir compte:

– souligne que, face à l'instabilité et à l'insécurité provoquées par l'agression de la Russie à

---

<sup>1</sup> Étaient présents au moment du vote final: Pascal Canfin (président), Bas Eickhout (vice-président), Anja Hazekamp (vice-présidente), César Luena (vice-président), Mazaly Aguilar, Catherine Amalric, Maria Arena, Katarina Barley, Hildegard Bentele, Sergio Berlato, Michael Bloss, Daniel Buda, Delara Burkhardt, Sara Cerdas, Mohammed Chahim, Asger Christensen, Christophe Clergeau, Nathalie Colin-Oesterlé, Ana Collado Jiménez, Maria Angela Danzi, Marie Dauchy, Matthias Ecke, Pietro Fiocchi, Helène Fritzon, Malte Gallée, Gianna Gancia, Paola Ghidoni, Catherine Griset, Teuvo Hakkarainen, Martin Hojsík, Jan Huitema, Martin Häusling, Peter Jahr, Karin Karlsbro, Billy Kelleher, Ska Keller, Petros Kokkalis, Danilo Oscar Lancini, Peter Liese, Javi López, Thierry Mariani, Lydie Massard, Sara Matthieu, Liudas Mažylis, Nora Mebarek, Dace Melbārde, Marina Measure, Silvia Modig, Dolors Montserrat, Alessandra Moretti, Ville Niinistö, Ljudmila Novak, Nikos Papandreou, Francesca Peppucci, Jessica Polfjärd, Stanislav Polčák, Erik Poulsen, Nicola Procaccini, Frédérique Ries, Manuela Ripa, María Soraya Rodríguez Ramos, Maria Veronica Rossi, Silvia Sardone, Günther Sidl, Ivan Vilibor Sinčić, Sara Skytvedal, Maria Spyrali, Edina Tóth, Achille Variati, Idoia Villanueva Ruiz, Petar Vitanov, Alexandr Vondra, Veronika Vrecionová, Thomas Waitz, Mick Wallace, Jörgen Warborn, Emma Wiesner, Michal Wiezik, Stefania Zambelli, Esther de Lange, Margarita de la Pisa Carrión, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska, Michaela Šojdřová.

l'encontre de l'Ukraine, l'Union doit non seulement se montrer plus unie et plus solidaire, mais aussi être indépendante sur le plan énergétique et diriger la transition écologique et juste, en ne laissant personne de côté et en luttant contre la précarité énergétique; constate que la gravité de la situation géopolitique ne doit pas détourner l'attention de l'objectif visant à parvenir à la neutralité climatique fixé pour 2050 au plus tard ni ralentir les mesures prises à cet effet;

– fait observer que le budget à long terme de l'Union pour la période 2021–2027, ainsi que l'instrument NextGenerationEU, visent à concrétiser les priorités à long terme de l'Union dans différents domaines, notamment le climat et l'environnement; souligne tout particulièrement que 401 milliards d'EUR ont été affectés aux ressources naturelles et à l'environnement, tandis que 30 % des dépenses totales de l'Union sont allouées à des projets liés au climat; se félicite à cet égard de l'intention d'augmenter les crédits de 10 milliards d'EUR dans le cadre de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021–2027, notamment en ce qui concerne les priorités liées à l'environnement et au climat; marque son accord avec la nécessité d'affecter un milliard d'EUR supplémentaires à la rubrique 3 «Ressources naturelles et environnement», montant qui inclut des dépenses et des investissements liés à l'agriculture, au secteur maritime, au climat, à la protection de l'environnement, à la sécurité alimentaire et au développement rural<sup>2</sup>, afin de relever le défi environnemental avec davantage de flexibilité<sup>3</sup>;

– rappelle que les transitions écologique et numérique sont deux des principaux objectifs de l'instrument NextGenerationEU, dont la pièce maîtresse – la facilité pour la reprise et la résilience – devrait guider l'Union vers un avenir plus durable en accordant plus de 700 milliards d'EUR en subventions et en prêts aux États membres; souligne qu'il faut veiller à ce que la facilité pour la reprise et la résilience contribue à placer l'action en faveur du climat et la durabilité environnementale au centre des préoccupations, et faire en sorte que l'Union atteigne son objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 en soutenant les réformes entreprises dans les États membres en faveur des technologies et des capacités écologiques, notamment la mobilité durable, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, l'économie circulaire et la biodiversité; rappelle que, pour percevoir ces fonds, les États membres doivent élaborer des plans dans lesquels ils consacrent au moins 37 % de leurs dépenses totales aux investissements et aux réformes en faveur des objectifs climatiques; demande au Parlement d'exercer sa fonction de contrôle sur la facilité pour la reprise et la résilience en vérifiant que les plans nationaux sont conformes aux objectifs en matière de climat et d'environnement<sup>4</sup>;

– souligne que le budget de l'Union pour 2025 devrait être en phase avec l'ambition de la loi européenne sur le climat, qui vise à faire de l'Union le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici à 2050, ainsi qu'avec l'objectif de l'accord de Paris de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale en dessous de 2 °C par rapport à l'époque préindustrielle;

– se félicite de l'engagement pris par la Commission, le Parlement et le Conseil de renforcer la

---

<sup>2</sup> Commission européenne, «Heading: spending categories», disponible à l'adresse suivante: [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/long-term-eu-budget/2021-2027/spending/headings\\_en](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/long-term-eu-budget/2021-2027/spending/headings_en).

<sup>3</sup> Karoline Kowald, «Mid-term revision of the 2021-2027 MFF: Interim report on Commission proposal», disponible à l'adresse suivante: [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS\\_ATA\(2023\)753945](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_ATA(2023)753945).

<sup>4</sup> [https://ec.europa.eu/economy\\_finance/recovery-and-resilience-scoreboard/green.html](https://ec.europa.eu/economy_finance/recovery-and-resilience-scoreboard/green.html).

contribution du budget de l'Union à la lutte contre le changement climatique, comme convenu dans l'accord interinstitutionnel de décembre 2020<sup>5</sup>; souligne qu'il est nécessaire de prévoir des ressources essentielles pour la prise en compte des questions de climat et de biodiversité, afin que les priorités en matière de climat et de biodiversité soient prises en considération dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de tous les programmes européens dans tous les domaines; rappelle qu'il importe d'atteindre l'objectif consistant à consacrer 32,6 % des dépenses du budget de l'Union au climat, soit 578 milliards d'EUR; souligne qu'il importe de veiller au bon fonctionnement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, qui permettra à la Commission de prendre des mesures de compensation afin de combler les éventuelles lacunes dans le cadre de la réalisation de l'objectif global de dépenses en faveur du climat fixé pour le budget de l'Union<sup>6</sup>;

– souligne, pour ce qui est de la prise en compte des questions de biodiversité, qu'il y a lieu de lutter contre la perte de biodiversité et de restaurer les écosystèmes en réalisant d'importants investissements et en parvenant à allouer au moins 7,5 % des dépenses annuelles à des objectifs en faveur de la biodiversité en 2024, et 10 % en 2026 et en 2027; insiste sur le fait que des mesures supplémentaires doivent être prises dans le cadre du budget 2025 de l'Union pour veiller à ce que les objectifs de dépenses en faveur de la biodiversité fixés pour 2026 et 2027 soient atteints; souligne que le budget de l'Union doit constituer un élément essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, selon laquelle l'action en la matière exige une somme annuelle d'au moins 20 milliards d'EUR provenant «de financements publics et privés au niveau national et au niveau de l'Union»<sup>7</sup>;

– insiste sur la nécessité de contrôler, de manière transparente, les dépenses liées au climat et à la biodiversité en en rendant compte de manière fiable et exhaustive dans les documents budgétaires et sur le site internet consacré à la performance, et souligne qu'il est nécessaire de réaliser des évaluations de l'impact ex post suffisantes; demande que la méthode utilisée pour les dépenses en faveur du climat établisse une distinction entre l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, lorsque cela est possible; attend de la Commission qu'établisse une méthode globale, fondée sur les effets et reposant sur les coefficients climatiques de l'Union, et qu'elle rende compte chaque année des dépenses passées et futures pendant les sept années du CFP, afin de garantir que les questions de climat et de biodiversité seront prises en compte d'une manière correcte et constructive; souligne qu'il importe d'éviter d'évaluer de manière approximative la contribution des dépenses aux objectifs en matière de climat et de biodiversité, et notamment l'absence d'objectifs explicites; presse la Commission de contrôler la qualité des dépenses au niveau des programmes; lui rappelle de publier la révision à mi-parcours après consultation du Parlement et des parties intéressées, et de présenter une proposition en la matière si les objectifs ne sont pas atteints;

---

<sup>5</sup> AII = accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.LI.2020.433.01.0028.01.FRA&toc=OJ:L:2020:433I:TOC>).

<sup>6</sup> Commission européenne, «Climate Mainstreaming», [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/performance-and-reporting/horizontal-priorities/green-budgeting/climate-mainstreaming\\_en](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/performance-and-reporting/horizontal-priorities/green-budgeting/climate-mainstreaming_en).

<sup>7</sup> Commission européenne, «Biodiversity Mainstreaming», [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/performance-and-reporting/horizontal-priorities/green-budgeting/biodiversity-mainstreaming\\_en](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/performance-and-reporting/horizontal-priorities/green-budgeting/biodiversity-mainstreaming_en).

– demande que l’engagement envers le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» soit respecté dans chaque programme budgétaire de l’Union; souligne qu’il est nécessaire de mettre en pratique ce principe en limitant les dépenses susceptibles d’avoir des effets négatifs sur le climat et l’environnement<sup>8</sup>; insiste également sur le fait qu’il y a lieu de garantir le respect de ce principe dans l’intégralité du budget et de prendre dans les meilleurs délais les mesures correctrices qui s’imposent;

– demande aux colégislateurs de clôturer rapidement les dossiers législatifs en suspens dans le paquet «Ajustement à l’objectif 55» et souligne en outre qu’il est nécessaire d’appliquer cette législation afin d’atteindre l’objectif intermédiaire de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d’ici à 2030; invite la Commission et les États membres à veiller à la mise en œuvre rapide et efficace des nouvelles règles et réformes;

– rappelle qu’il est nécessaire de faire en sorte qu’un tiers des investissements de 1 800 milliards d’EUR provenant du plan de relance NextGenerationEU et du budget septennal de l’Union financent le pacte vert pour l’Europe et des initiatives connexes; souligne à cet égard qu’il y a lieu d’affecter suffisamment de ressources humaines et financières à la mise en œuvre de la loi européenne sur le climat, de la stratégie de l’Union relative à l’adaptation au changement climatique, de la stratégie de l’Union en faveur de la biodiversité à l’horizon 2030, de la stratégie «De la ferme à la table», de la stratégie industrielle européenne, du plan d’action pour une économie circulaire, du règlement relatif aux batteries et aux déchets de batteries<sup>9</sup>, de la stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, de la stratégie de l’Union pour les forêts pour 2030 et du règlement sur la restauration de la nature, ainsi que de garantir une énergie propre, abordable et sûre<sup>10</sup>;

– insiste sur la nécessité d’augmenter de manière plus ambitieuse les fonds alloués à chaque programme, tel que le programme LIFE, afin de financer des projets liés au climat et à l’environnement, ainsi qu’au Fonds pour une transition juste, afin d’aider les régions à forte intensité de carbone les plus vulnérables à faire face aux coûts économiques et sociaux de la transition climatique; demande l’écologisation de tous les autres programmes et fonds, notamment l’intégration proactive des fonds en faveur du climat et de la biodiversité dans les activités de programmation<sup>11</sup>;

– insiste sur la nécessité d’améliorer la prévention et la préparation en mettant en œuvre des mesures d’adaptation au changement climatique qui permettront à l’Union de prévenir les situations d’urgence et d’y réagir, telles que les inondations, les incendies, les sécheresses et autres événements imprévus survenus récemment; souligne qu’il importe toujours de garantir le financement adéquat du mécanisme de protection civile de l’Union;

– rappelle que la Commission est chargée de veiller à ce que tous les pays de l’Union appliquent correctement le droit de l’Union, et invite donc instamment la Commission à veiller à ce qu’il

---

<sup>8</sup> SWD(2022)0225, [https://commission.europa.eu/system/files/2023-06/swd\\_2022\\_225\\_climate\\_mainstreaming\\_architecture\\_2021-2027.pdf](https://commission.europa.eu/system/files/2023-06/swd_2022_225_climate_mainstreaming_architecture_2021-2027.pdf).

<sup>9</sup> Règlement (UE) 2023/1542 du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2023 relatif aux batteries et aux déchets de batteries, modifiant la directive 2008/98/CE et le règlement (UE) 2019/1020, et abrogeant la directive 2006/66/CE (JO L 191 du 28.7.2023, p. 1).

<sup>10</sup> COM(2019)0640.

<sup>11</sup> SWD(2022)0225, [https://commission.europa.eu/system/files/2023-06/swd\\_2022\\_225\\_climate\\_mainstreaming\\_architecture\\_2021-2027.pdf](https://commission.europa.eu/system/files/2023-06/swd_2022_225_climate_mainstreaming_architecture_2021-2027.pdf).

y ait suffisamment de fonds et de ressources humaines pour contrôler la mise en œuvre;

– souligne qu’il importe de doter les agences européennes relevant de la compétence de la commission ENVI, telles que l’Agence européenne pour l’environnement (AEE), l’Agence européenne des produits chimiques (ECHA), l’Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) et l’Agence européenne des médicaments (EMA), de ressources financières et humaines suffisantes, afin qu’elles puissent jouer le rôle essentiel qui est le leur dans l’élaboration des politiques européennes face aux crises auxquelles l’Union est confrontée;

– insiste sur l’importance que revêtent la prévention et une meilleure préparation pour lutter contre les futures menaces pour la santé; souligne qu’il est nécessaire d’assurer la disponibilité continue de médicaments à un prix abordable afin de préserver la santé et le bien-être des citoyens; attire l’attention sur la dépendance actuelle de l’Union à l’égard de principes actifs pharmaceutiques et de matières premières chimiques importés de pays tiers, et insiste également sur la nécessité de parvenir à une chaîne d’approvisionnement pharmaceutique plus indépendante et dotée d’une autonomie stratégique ouverte;

– souligne également qu’il importe de renforcer la viabilité et la résilience des systèmes de santé tout en réduisant les disparités en matière d’accès égal et équitable aux soins de santé et aux médicaments; souligne que les dépenses liées à la santé devraient suivre les approches «Une seule santé» et «La santé dans toutes les politiques»; insiste sur l’absence de vision mondiale commune concernant l’approche «Une seule santé» et la préparation aux pandémies ainsi que sur la nécessité de mettre en place une telle vision; rappelle le danger que représentent les pénuries de médicaments essentiels et demande que des mesures soient prises immédiatement afin d’assurer la continuité de l’approvisionnement et la disponibilité des médicaments et des composants les plus critiques à un prix abordable<sup>12</sup>;

– se dit une nouvelle fois préoccupé par le fait que plus de 50 % du budget du programme «L’UE pour la santé» ont été alloués aux dépenses opérationnelles de l’Autorité de préparation et de réaction en cas d’urgence sanitaire (DG HERA) de la Commission et souligne qu’il importe d’allouer un financement approprié aux activités au titre du programme «L’UE pour la santé», y compris un soutien suffisant à la mise en œuvre de l’espace européen des données de santé;

– souligne, à cet égard, que de nombreuses épidémies sont liées à la progression de maladies infectieuses et que l’Union devrait accroître de manière significative le nombre de mesures qu’elle prend pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens; insiste également sur la nécessité de coopérer plus étroitement avec les partenaires internationaux afin de parvenir à un accord mondial sur l’utilisation des antimicrobiens et l’accès à ceux-ci;

– souligne qu’il est nécessaire que l’Union poursuive sa lutte contre le cancer en veillant à la mise en œuvre du plan européen pour vaincre le cancer au moyen d’un financement adéquat; se félicite de l’utilisation des fonds du programme «L’UE pour la santé» et d’autres instruments de l’Union, qui, moyennant un soutien financier conséquent de 4 milliards d’EUR, aideront les États membres à renforcer la solidité de leurs systèmes de santé et leur capacité à lutter contre

---

<sup>12</sup> COM(2023)0672.

le cancer<sup>13</sup>;

– souligne qu’il importe de renforcer le système des ressources propres de l’Union afin qu’il soit en mesure de relever les défis et de contribuer aux objectifs de l’Union en matière de santé, d’environnement et de climat, ainsi qu’au remboursement de la dette du programme NextGenerationEU; rappelle que le budget de l’Union complète les budgets nationaux des États membres et permet à l’Union de continuer à jouer son rôle sur la scène mondiale, voire de le renforcer, en vue de résoudre les problématiques actuelles.

J’ai adressé une lettre similaire à M. Victor Negrescu, rapporteur général pour le budget 2025.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.

Pascal Canfin

---

<sup>13</sup> Plan européen pour vaincre le cancer: communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, disponible à l’adresse suivante: [https://health.ec.europa.eu/system/files/2022-02/eu\\_cancer-plan\\_en\\_0.pdf](https://health.ec.europa.eu/system/files/2022-02/eu_cancer-plan_en_0.pdf).

**ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES  
AYANT APPORTÉ LEUR CONTRIBUTION AU RAPPORTEUR POUR AVIS**

Le président en sa qualité de rapporteur pour avis déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir reçu aucune contribution d'une entité ou personne devant être indiquée dans la présente annexe en vertu de l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.